



**DECLARATION PREALABLE
LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGREGES
19 MARS 2018**

La promotion par liste d'aptitude reste un moment important de revalorisation des carrières de nos collègues. Certes, avec la création de la classe exceptionnelle, une autre perspective d'évolution existe désormais pour les collègues certifiés à la hors classe ayant atteint l'échelon terminal de leur grade. Néanmoins, on ne constate pas, dans l'académie de Lyon, de désaffection pour le mode de promotion que constitue l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude : 824 collègues ont candidaté cette année . L'année dernière, on en comptait 758. C'est sans doute le signe que la profession est à la recherche de reconnaissance professionnelle, également sous la forme de conditions d'exercice améliorées. L'agrégation constitue donc bien la référence, pour tous les corps du second degré, en termes de salaire, de temps de travail et de gestion nationale égalitaire sur tout le territoire. Vu le nombre de candidatures au vivier 1 de la classe exceptionnelle des certifiés, on peut aussi supposer que c'est par tous les biais que les collègues recherchent cette revalorisation qui leur est injustement refusée. Après une mesure de dégel du point d'indice de 1,2% obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, c'est en effet, un nouveau coup de froid pour les enseignants et les fonctionnaires puisque le gouvernement a gelé la valeur du point d'indice en 2017 et 2018. A cela se sont ajoutés une hausse de la CSG mal compensée, l'augmentation des cotisations retraite, le report d'un an des mesures PPCR et le rétablissement du jour de carence. C'est inacceptable ! Aussi la FSU appelle-t-elle les fonctionnaires à se mettre en grève et à manifester ce jeudi 22 mars.

La voie de promotion par liste d'aptitude reste extrêmement étroite. Il devient indispensable de modifier le ratio et nous revendiquons le passage de 1/7ème à 1/5ème des titularisations. Certes, les possibilités de nomination au niveau national sont au nombre de 356 cette année, soit une hausse de 19 possibilités par rapport à l'an dernier. Or, dans le projet, 57 dossiers lyonnais seulement sont proposés à la CAPN contre 61 l'année dernière. Pourquoi ce manque d'ambition de l'académie de Lyon ? A-t-elle intériorisé l'échec de 2017 ? Les résultats de l'année dernière pour notre académie sont en effet regrettables : nous n'avons obtenu que 12 nominations quand on en attendait 15 et alors qu'on en avait obtenues 17 l'année précédente. L'académie de Lyon représente environ 5% du corps des agrégés. Avec 12 nominations soit 3,3% des nommés nationalement, il faut bien le reconnaître : le résultat de l'Académie de Lyon n'est pas satisfaisant. Nous avons pourtant, à la CAPA du 13 mars 2017, alerté les corps d'inspection sur l'inefficacité de certaines propositions, et avons à nouveau insisté sur l'importance de considérer l'avancée dans la carrière, l'âge des candidats (l'âge moyen des nommés au niveau national était de 57 ans l'année dernière) et de respecter la proportionnalité des genres par disciplines.

Au regard de ces critères le projet que nous propose l'administration cette année est largement améliorable :

- Certes, la totalité des collègues proposés sont hors classe mais trop de candidats jeunes sont inscrits sur les listes (4 proposés ont ainsi moins de 50 ans) : des effet-mémoire dont un en anglais en début de liste, mais aussi de nouveaux proposés en eco-gestion, lettres modernes ou sciences-physiques. Pour rectifier le tir, il ne sera pas possible de s'en tenir uniquement aux doubles avis « très favorable ». D'une part parce que dans de trop nombreuses disciplines ils sont portés à des collègues trop jeunes : ceci obérerait, une nouvelle fois, des chances de promotion pour notre académie. D'autre part, parce que les avis ne doivent pas prendre le dessus sur les éléments statutaires constituant le dossier et qui restent prioritaires.

- La proportion hommes/femmes doit être reconsidérée : 28 femmes contre 29 hommes sont proposées. Ce n'est pas le reflet de la profession, ni même le reflet des demandeurs puisqu'on a 489 candidatures de femmes et 335 candidatures d'hommes. Le peu de cas qui a été fait de la question du genre dans certaines disciplines, et ce malgré nos mises en gardes, conduit à des listes largement constituées d'effet mémoire à majorité masculine. Il faudra donc que cette CAPA fasse preuve de volontarisme pour rétablir la parité conformément à la note de service publiée cette année. Je cite : « Enfin il convient d'accorder une attention toute particulière à l'équilibre entre homme et femme dans le choix des propositions, conformément au protocole d'accord de mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ». Il est à noter que le ministère de l'éducation nationale cherche une labellisation sur ce sujet de l'égalité homme-femme. Rappelons-nous qu'en 2017 la CAPN avait très fortement corrigé le malthusianisme dont avait fait preuve notre académie : 10 des 12 nominations (83%) ont concerné des candidatures féminines. Aussi, le projet présenté cette année nous laisse-t-il perplexe. En anglais : 4 hommes en début de liste et 2 femmes en queue, tous effet-mémoire (sachant qu'il y a 79 candidates contre 19 candidats). En mathématiques sur 9 propositions, 6 sont des hommes bénéficiant de l'effet-mémoire (44 candidates, 36 candidats), les 3 femmes nouvellement ajoutées au projet sont en fin de liste.
- Enfin, nous déplorons que 25 avis discriminants sanctionnent des candidatures (c'est quasiment le double de l'année dernière où nous en comptons 13) dont 6 en anglais et 6 en économie-gestion (¼ des avis discriminants pour chacune de ces disciplines). Une fois encore les femmes sont pénalisées : 15 avis négatifs sur des dossiers féminins, 10 sur des dossiers masculins. En anglais 5 des avis discriminants sur 6 donnés sont attribués à des femmes. En économie-gestion 4 femmes ont un avis discriminant contre 2 hommes.

Nous, la FSU, pensons que ces éléments d'analyse auraient dû être débattus dans un GT afin d'améliorer la situation pour notre académie dès le projet. Nous en avons fait la demande. Nous ferons donc des propositions aujourd'hui. Nous pensons qu'il ne faut pas laisser s'installer l'idée que la promotion par liste d'aptitude est jouée d'avance et que les critères ne sont pas la carrière dans sa globalité et l'investissement auprès des élèves qui constitue le cœur de notre métier.

Les syndicats de la FSU rappellent, d'ailleurs, qu'ils demandent l'établissement d'un barème pour que l'équité et la transparence soient respectées et pour que tous les éléments d'appréciation d'une candidature puissent être pris en compte.

Dernier point à évoquer : une grande partie des candidats proposés aujourd'hui sont aussi en lice pour l'accès à la classe exceptionnelle des certifiés (la CAPA se tiendra demain). Ils devront être informés qu'ils auront le droit de choisir entre ces deux promotions, et qu'il est impératif que leur choix soit communiqué avant la CAPN liste d'aptitude qui se tiendra du 22 au 24 mai.

En conclusion, nous espérons que l'administration sera en capacité de nous donner tous les éléments d'explication sur les choix rectoraux et que, grâce au travail paritaire, cette commission permettra de faire évoluer la liste dans le sens des attendus de la CAPN, seul gage d'un nombre de promotions en proportion des effectifs d'enseignants de l'académie.